

## LIBERTE POUR LA FRANCE

*Le projet du PARTI DES LIBERTES  
pour UNE NOUVELLE REVOLUTION FRANCAISE !*

### Préambule

Le mal français est d'abord politique et c'est par la réforme politique que les Français le traiteront.

Depuis bientôt quarante ans, la France est traumatisée par le mot « crise ». Il s'est installé dans les esprits, d'abord de manière saccadée, à coups de « chocs » pétroliers et d'épisodes militaires au Moyen-Orient ; puis de manière durable, notre pays semblant démuni face à la mondialisation.

Pendant plusieurs décennies toutefois, recourant au déficit budgétaire ou à l'inflation, se cachant derrière le soi-disant bouclier européen, nos gouvernements ont repoussé les échéances, caché la détérioration de la situation, dilué les choix nécessaires. Il faut se rendre à l'évidence : le système politique français s'est révélé incapable de faire face à cette nouvelle donne mondiale. Pis, encore, il a aggravé les difficultés par son conservatisme.

Il faut donc poser le bon diagnostic avant de trouver le remède adéquat. Et la cause majeure des problèmes français tient à la sclérose de la caste à deux têtes qui détient le pouvoir en France : les élus à vie et les hauts fonctionnaires.

Les élus à vie, tributaires du renouvellement de leurs mandats, n'ayant d'autres sources de revenus que la politique, renoncent très vite au moindre risque et au moindre changement par peur de perdre leur emploi. Les hauts fonctionnaires, par tradition et recrutement, privilégient la reproduction des modes de pensée et d'action de leurs aînés. Tous se rejoignent pour laisser les problèmes en l'état, à quelques réformes cosmétiques près et sont impuissants à contenir la dérive des finances publiques.

Pendant longtemps, ces deux groupes partageaient la même foi en un Etat autoritaire qui pouvait, quand il était trop critiqué par le peuple, s'abriter derrière les contraintes que la construction européenne nous imposait.

Aujourd'hui, c'est l'Europe elle-même qui se déconstruit sous nos yeux : il n'y a plus d'échappatoire.

La rigidité et la paralysie de nos institutions sont de plus en plus mal dissimulées par des promesses électorales sans lendemain. De GISCARD D'ESTAING à SARKOZY, en passant par MITTERRAND et CHIRAC, c'est toujours la même rengaine pour le même résultat : des discours sur le changement et la rupture, puis la peur et le renoncement au bénéfice d'une gestion le dos au mur.

Les nombreuses corporations qui prospèrent en France, comme dans tous les pays d'ailleurs, se nourrissent de cette faiblesse du pouvoir et de sa perte de légitimité. En retour, l'abstentionnisme et la résignation gagnent l'esprit des Français.

L'Etat légué par le Général De GAULLE il y a plus de cinquante ans est mort, il faut en rebâtir un nouveau.

Le PARTI DES LIBERTES, dans les années qui viennent et quelles que soient les péripéties électorales, a la conviction qu'il n'existe qu'un seul chemin pour sortir de l'ornière : l'adoption d'une nouvelle constitution qui transformera radicalement le fonctionnement des pouvoirs publics, réformera les grands services collectifs et libèrera les forces vives du pays.

Seule la liberté sauvera la France. Et, pour lui permettre de s'exprimer, trois référendums devront être proposés au peuple français.

Le premier portera sur les institutions politiques. Il faudra d'abord mettre fin à la politique professionnelle. Les fonctions de député, maire d'une ville de plus de 20 000 habitants et conseiller régional ne pourront être exercées plus de 20 ans au total et plus de 15 ans pour chacune d'entre elles. Un vrai régime présidentiel sera instauré avec la suppression du Premier ministre, institution devenue inutile. L'Assemblée nationale ne comptera plus que 250 membres. Le Sénat et le Conseil économique, social et environnemental seront fusionnés. Cette seconde chambre sera composée de 100 élus au scrutin proportionnel et n'aura d'autre pouvoir que d'auditer les lois votées par l'Assemblée et de les soumettre, si elle le juge utile, à une procédure référendaire annuelle. Elle disposera des services de la cour des comptes pour se faire assister techniquement. Le Président de la République, tout comme le peuple via une pétition recueillant plus de deux millions de signatures, pourront également soumettre les lois votées par l'Assemblée nationale à validation référendaire. Une même pétition recueillant trois millions de signatures aura un droit d'initiative indépendant des lois votées par l'Assemblée.

Le Conseil constitutionnel sera garant des votations populaires annuelles qui devront, pour être facilitées, pouvoir utiliser les réseaux de communication modernes, notamment Internet.

Le second referendum portera sur les grands services publics. L'administration centralisée a vécu. Comme en Suède par exemple, les ministères seront remplacés par des agences autonomes dotées de budgets pluriannuels dont elles devront répondre devant les élus et, à travers eux, le peuple. Le statut de la fonction publique sera remplacé par des « contrats de service public » de cinq ans renouvelables deux fois au maximum. La séparation entre administration et secteur privé doit être ainsi considérablement assouplie et l'évaluation doit devenir la règle. Ces principes s'appliqueront à l'hôpital, aux établissements d'enseignement et à la plupart des activités administratives. Seul le caractère indubitablement régalien d'une fonction publique nécessitera le maintien de corps administratifs protégés. Les régions et départements seront fondus dans une entité unique, les « intercommunalités » et autres structures parasites disparaîtront et les dépenses des collectivités locales seront plafonnées en fonction de la taille de leur population.

Le troisième referendum concernera la libération de la vie économique et culturelle. Les professions cloisonnées, les rentes de situation et les rigidités légales non indispensables seront supprimées. Les législations seront allégées autant que faire se peut. La fiscalité sera réformée autour d'un principe simple : la part des dépenses publiques dans le PIB devra être ramenée à 45 % en 5 ans. Dans l'immédiat, le niveau des charges sociales patronales, principal obstacle à l'embauche en France, sera réduit de 40 %. Pour compenser cette baisse, il conviendra de revenir aux 40 heures de durée hebdomadaire légale de travail, de mettre fin à toutes les exemptions de charges et de réduire de 40 % le budget de la formation, sujet de nombreux gaspillages et scandales. Cette réforme est équilibrée en recettes et dépenses et allégerait considérablement le coût du travail pour le rapprocher de celui des autres pays européens.

Le produit des impôts et cotisations sera réparti entre les différentes autorités publiques en fonction de leur utilité. Les dépenses publiques ne pourront augmenter plus vite que le PIB et, si tel était le cas, un referendum serait organisé pour que le peuple soit appelé à valider ce dérapage et, concomitamment, la hausse de la fiscalité nécessaire à son financement.

Fortes de ce ressourcement démocratique, les institutions françaises pourront retrouver la légitimité qui leur permettra de négocier avec les autres pays européens les conditions de la poursuite ou de l'interruption du processus d'intégration actuellement en panne. En tout état de cause, il conviendra de mettre un terme rapide à la surévaluation de l'euro qui pénalise l'économie française. Si nos partenaires n'acceptaient pas un mode de gestion de la monnaie unique moins bureaucratique et plus favorable à la croissance, il conviendrait de quitter l'Euroland.